

BAIGTS DE BEARN



Le mot du Maire

En ce début de mandat, c'est en toute humilité que je m'adresse à vous.

Je tiens tout d'abord à remercier toutes les batchoises et tous les batchois qui nous ont accordé leur confiance à l'occasion du scrutin du mois de mars, mais aussi celles et ceux qui se sont engagés par le passé pour servir notre commune.

Pendant ces six années, nous serons les élus de Tous de façon équitable.

Avec la parution de ce bulletin, nous vous amenons les éléments d'information sur la vie municipale, les différents dossiers, le fonctionnement des commissions et la vie de notre riche tissu associatif.

La mise en place de la nouvelle intercommunalité nous occupe régulièrement et à un rythme soutenu avec notamment le transfert de certaines compétences.

Dans ce contexte plutôt difficile, sans brûler les étapes, la réflexion, la concertation et la collaboration sont indispensables pour aller vers plus de mutualisation, élément primordial pour franchir ce cap sans trop d'embûches.

En ce début d'année, en associant tous les membres du Conseil Municipal et tous les agents communaux, permettez-moi de vous présenter tous mes vœux de santé et de réussite pour 2015.

Guy Pémartin



Le Conseil Municipal



Maire: *Guy Pémartin*

1^{er} adjoint : Bernard Lahitette

Adjoints : Muriel Marlat, Sandra Gahat, Christian Domercq

Conseillers municipaux : Fabrice Bricnet, André Domercq, Sylvie Dulucq, Christophe Labaste, Christiane Lahitte, Emmanuel Parent, Stanislas St Antoine, Sandrine Savignac, Serge Urbistondo, Isabelle Varesano

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h.

Tel : 05-59-65-33-09/ commune-baigts-de-bearn@wanadoo.fr

Site internet : www.baigtsdebearn.com

Les Commissions

Le Maire préside chaque commission.

1 ^{ère} commission : Finances - Impôts - Personnel	Guy Pémartin , Bernard Lahitette, Muriel Marlat, Sandra Gahat, Christian Domercq, Sylvie Dulucq
2 ^{ème} commission : Aménagement du territoire (PLU, Urbanisme, assainissement, environnement, cadre de vie)	Christian Domercq , Fabrice Bricnet, André Domercq, Christophe Labaste, Emmanuel Parent, Serge Urbistondo Isabelle Varesano
3 ^{ème} commission : Batiments, Installations et Matériels	Bernard Lahitette , Christian Domercq, Christophe Labaste, Muriel Marlat ,Stanislas St Antoine
4 ^{ème} commission : Sécurité - Voirie	Bernard Lahitette , Fabrice Bricnet André Domercq, Stanislas St Antoine, Isabelle Varesano
5 ^{ème} commission : Vie Associative - Jeunesse - Sports	Sandra Gahat , Sylvie Dulucq, Christophe Labaste, Christiane Lahitte , Stanislas St Antoine, Sandrine Savignac
6 ^{ème} commission : Animation- Communication	Muriel Marlat , Sylvie Dulucq, Christiane Lahitte, Sandrine Savignac

LA VIE COMMUNALE

Les Finances

1 - Les résultats 2013 - Les comptes administratifs

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2013

Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
462 156.33	643 193.98

Soit un excédent de 181 037.65 €

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
115 191.12	69 820.03

Soit un déficit de 45 371.09 €

L'affectation du résultat est faite de la façon suivante :

Affectation de ~~45 371.09€~~ en section d'investissement soit un solde d'excédent à reporter en 2014 : 135 666.66€

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2013

Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation
40 257.62	42 340.51

Soit un excédent de 2 082.89€

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
59 616.57	96 092.55

Soit un excédent de 36 475.98€

COMPTE ADMINISTRATIF MULTIPLE RURAL 2013

Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
5 400.70	13 496.07

Soit un excédent de 8 095.37 €

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
4 019.43	5 159.99

Soit un excédent de 1 140.56 €

COMPTE ADMINISTRATIF MAISON DES SERVICES 2013

Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
9 158.70	13 496.07

Soit un excédent de 5 228.87 €

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
164 071.86	150 802.68

Soit un déficit de gestion de 13 269.18 € mais avec une subvention de 16 000 € en attente d'encaissement d'où excédent global de 2 730.82 €

2-Les Budgets primitifs 2014.

BUDGET COMMUNAL 2014

- Fonctionnement :

Les dépenses et recettes s'équilibrent à **643 979 €**.

Les subventions :

AFM - délégation 64	160
Amicale Laïque	500
A.P.H.A.M.	280
Association Lo Calei - Orthez	250
Comité des Fêtes	1 950
Coopérative Scolaire - A.P.E. Baigts de Béarn	1350
Croix Rouge	80
En Aban Toustem (club des aînés)	700
Football Club Baigts Bérenx	1 000
France Espagne Pêche	160
Ligue Contre le Cancer	110
Ramous Baigts Basket	1 000
Société de Chasse	400

Les taux d'imposition n'ont pas été modifiés. La prévision de recettes sur ce chapitre s'élève à 201 793€ soit une progression de 9.21% liée à l'augmentation des bases taxées.

- **Investissement :**

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 198 072 €.

La part de dépenses réservée au remboursement du capital des emprunts s'élève à 45 100 €.

107 100 € sont affectés à des opérations d'équipement, dont voici le détail :

+ Salon de coiffure (climatisation) :	4 000
+ Chemin rural de Monlong (enrochements)	25 000
+ Acquisition de mobilier et matériel	27 000
+ Salle de sport (réfection toiture et filet)	10 000
+ Groupe scolaire (menuiseries et électricité)	10 000
+ Bibliothèque (informatique)	1 000
+ Agence Postale	3 500
+ Logement ancienne poste*	20 000
+ Acquisition licence IV	6 600

* (simple ouverture de crédits) cette opération a fait l'objet d'un contrat territorial avec le Conseil Général

BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

Il s'équilibre à 71 819€ pour la section d'exploitation et 64 909€ pour la section d'investissement.

Des travaux d'investissement sont inscrits pour

+ L'extension du réseau chemin des Serres (futur lotissement)	35 000 €
---	----------

(Cette extension était inscrite au PLU et au schéma directeur assainissement)

+ Remplacement de pompes de refoulement	9 300 €
---	---------

A l'occasion du vote de ce budget, les redevances ont été fixées à :

+ Abonnement	9.15 € (inchangé)
+ Prix au m3	1.15 €

Une subvention du budget communal a été nécessaire pour équilibrer ce service. Des contacts sont en cours avec le Syndicat des 3 Cantons pour un éventuel transfert de compétence.

Rappel des participations pour financement de l'assainissement collectif

Pour les usages domestiques :

- Nouvelles constructions (ou nouveau raccordement suite à aménagement) :
2 850€ par logement (pour 1, 2 ou 3 logements) au-delà du 3^{ème} logement :
2 400€ par logement.

- Pour les constructions existantes qui disposaient d'un assainissement individuel et qui passent en secteur raccordable au réseau : 1 100€ par logement (pour 1, 2 ou 3 logements) et 880€ par logement à partir du 4^{ème} logement.

Pour les usages « assimilés non domestiques » :

- Ce sont les bâtiments artisanaux, commerciaux ou industriels divers générant des eaux usées : 1 100€ par bâtiment.

Les réalisations

1 - Travaux à la salle de sport

Mise en service en 1995, la salle de sport a fait l'objet de travaux de rénovation de la toiture pour pallier à des problèmes d'étanchéité. Le filet a été remplacé en partie.

Après consultation, c'est l'entreprise TROISEL qui a réalisé la prestation pendant la période estivale. Montant des travaux : 25 836 €.

L'assurance devrait prendre en compte une partie de la dépense étant donné qu'une déclaration de sinistre avait été faite en février, suite à un gros coup de vent. Des infiltrations avaient alors été signalées.

2 - Climatisation des bâtiments communaux

L'agence postale et le salon de coiffure ont été dotés de climatiseur. Les travaux ont été confiés à l'entreprise LABOUDIGUE pour un montant de :

- ✚ salon de coiffure : 2 422€
- ✚ Agence postale : 2 369€

Un contrat de maintenance global de la climatisation de ces bâtiments, du multiple rural et du cabinet médical sera mis en place avec recouvrement auprès des locataires.

3- Travaux assainissement :

- ✚ Extension du réseau assainissement : 35 000 €
- ✚ Remplacement des pompes relevage 7 320 €

4 - Meuble tabac à l'épicerie : 1 155€

5-Les équipements

+ Remplacement tondeuse autoportée :	18 062 €
+ Ordinateur mairie :	827 €
+ Vidéo projecteur	570 €
+ Balance et vitrine réfrigérée (épicerie)	2 145 € (HT)

Les projets

1-LE GROUPE SCOLAIRE

Ce bâtiment, ouvert en 1978 a fait l'objet d'une extension en 1988 pour une quatrième classe et la construction de la cantine.

Des mises aux normes se révèlent indispensables : électricité, isolations, remplacement des menuiseries avec double vitrage et des chauffages...

D'autre part, la cantine nécessite également des travaux d'aménagement : petite extension pour un vestiaire, séparation de la partie stockage alimentaire et de l'espace vaisselle.

Aussi c'est un projet global de rénovation qui est lancé, ce qui permettra de solliciter les subventions auprès du conseil général et de la réserve parlementaire de notre député et de l'état

2-URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME : Quel village pour demain ?

Habitations, commerces, entreprises, industries, agriculture, écoles, rues, places, trottoirs, routes, bois, rivière,... la commune, c'est tout ça à la fois ! Un ensemble d'activités regroupées en un lieu où se concentre la population. Se dessinent alors des enjeux de l'aménagement du territoire qui nécessitent en amont de déterminer et d'appréhender le fonctionnement de la commune. Pour appuyer les élus dans cette démarche, un outil existe : le Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération du 28/04/14, la commune de BAIGTS DE BEARN a prescrit la révision générale de son Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). En effet, la loi « ALUR » (loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) de mars 2014 indique qu'à défaut d'une transformation en P.L.U., tous les P.O.S. encore applicables seront abrogés d'ici mars 2017 et les communes se verront soumises à l'application du Règlement National de l'Urbanisme (R.N.U.).

Depuis octobre dernier, les élus travaillent en collaboration avec la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO) et accompagnés par un bureau d'études spécialisé, sur un document qui dotera la commune d'un outil d'urbanisme moderne. Ce document en cours d'élaboration est à la fois protecteur et novateur ; il répond évidemment aux dernières exigences légales clairement définies par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement en intégrant les lois « Grenelle 2 » (loi portant Engagement National pour l'Environnement), « ALUR » et « LAAAF » (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt).

Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ?

Le P.L.U. est le document qui remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). Il permet, au travers d'éléments nouveaux et obligatoires définis par le code de l'urbanisme de prévoir le développement cohérent d'une commune en tenant compte des impératifs du développement durable (notamment par rapport à la consommation de l'espace) et en intégrant les évolutions ainsi que les besoins, à terme, de tous les habitants.

Ce nouvel outil d'urbanisme, moderne et efficace, est un document de prospection visant à définir et à esquisser la commune de demain dans ses nouvelles zones à urbaniser, dans la protection des paysages et des ressources (Trame Verte et Bleue), tout en préservant la qualité urbaine et architecturale.

Le P.L.U. doit dépasser les demandes individuelles pour préparer l'avenir !

De quoi se compose un P.L.U. ?

Il s'agit d'un document complet composé :

- d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) : pièce maîtresse du P.L.U., il est l'expression claire et accessible du développement à long terme de la commune.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi « Grenelle 2 », la dimension environnementale du document est renforcée. Ainsi, le PADD, plus enrichi et plus cadré :

- ❖ Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

- ❖ Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenus pour l'ensemble de la commune ;
- ❖ Fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Pour les secteurs « à urbaniser », la loi « Grenelle 2 » impose désormais la définition d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), permettant ainsi, pour certains secteurs, de définir les grandes orientations d'aménagements (organisation du secteur, accès, espaces verts, phasage d'ouverture à l'urbanisation, ... par exemple).

- D'un Rapport de Présentation : véritable « image » de la commune à l'instant « t », il passe en revue l'ensemble des thématiques territoriales et environnementales permettant de mettre en avant ses atouts et ses faiblesses. Les choix de zonage sont également justifiés et les incidences du P.L.U. sur l'environnement sont évaluées.

- De documents écrits et/ou graphiques réglementaires : plan de zonage et règlement applicables par zones. Il s'agit de la traduction réglementaire des objectifs définis dans le P.A.D.D. Chaque secteur de la commune est délimité et réglementé en fonction de ses caractéristiques, ses contraintes, ses besoins et des objectifs de la commune.

Pour votre information et votre participation :

Nous vous rappelons qu'un registre déposé en mairie est disponible pour recueillir vos suggestions, que dans les différentes phases d'élaboration un commissaire enquêteur sera nommé. Il tiendra des permanences en Mairie pour recenser de manière officielle vos observations.

Deux réunions publiques seront organisées et vous serez informés par affichage et par voie de presse.

Elaboration du P.L.U. : Les étapes...

ETAPE 1	DIAGNOSTIC ET PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) → Etat des lieux – Diagnostic → Enjeux → Projet communal	Durée : 8 mois <i>Oct. 2014 à mai 2015</i> <u>Débat sur le PADD en mai 2015</u>
ETAPE 2	PROJET DE P.L.U. → Élaboration du zonage → Élaboration du règlement → Élaboration des O.A.P.	Durée : 9 mois <i>Juin 2015 à janvier 2016</i> <u>Arrêt du projet avant juin 2016</u>
ETAPE 3	MISE AU POINT DEFINITIVE → Les consultations → L'enquête publique → L'approbation	Durée : 9 mois environ <u>Approbation avant le 27/03/2017</u>

Instruction des demandes d'urbanisme.

Le 1^{er} avril 2015 marquera la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat (DDTM d'Orthez). Ce sera dorénavant la Communauté de Communes de Lacq Orthez qui assurera cette mission. Une convention a été signée à cet effet.

3- ASSAINISSEMENT

Révision du schéma directeur Assainissement.

Les schémas directeur d'assainissement de plus de 10 ans ne pourront plus bénéficier de subvention lors de leur mise à jour. Aussi une démarche commune a été lancée, à l'initiative du Syndicat des 3 cantons qui a intégré notre collectivité dans la consultation des bureaux d'étude.

Le bureau d'étude (Association Hydraulique Environnement/SCE) a commencé à travailler sur ce dossier

La commune a mené une réflexion afin de confier la gestion de l'assainissement collectif et non collectif au Syndicat des Trois Cantons. Le conseil municipal du 06.11.2014 a délibéré en ce sens.

Des réunions publiques auront lieu en ce début d'année afin d'informer les usagers.

Commission VIE ASSOCIATIVE / SPORT / JEUNESSE

BAIGTS DE BEARN est un village actif qui possède de nombreuses associations. Cette commission est composée d'élus mais aussi de batchois et batchoises qui ont envie de s'impliquer dans l'élaboration de projets avec un désir de créer de nouvelles choses (« journée ensemble », aménagement des aires de jeux et du fronton...) mais aussi de travailler sur des points spécifiques qui posent question et notamment l'offre faite aux jeunes de 14 à 18 ans en matière de loisirs et de mise à disposition de local.

Nous avons pu nous réunir et inviter les représentants de chaque association afin de repérer les besoins de tous, ce fut l'occasion aussi d'évoquer la mutualisation possible des moyens.

Au niveau sportif, une réunion spécifique a eu lieu afin de mettre au point un calendrier commun de manifestations se déroulant sur la commune.

LES ATELIERS JEUNES

Dans le cadre de la jeunesse nous avons renouvelé l'expérience des ateliers jeunes pour les jeunes batchois de 14 à 16 ans.

Cet été 2 équipes de 5 jeunes ont participé (à hauteur de 20 h de travail chacun) à la réfection de la clôture de l'école, remise en état des portes de placard, à l'entretien du cimetière et à d'autres petits travaux. L'investissement et l'écoute de ces jeunes ont été présents tout au long de ces ateliers qui se sont déroulés dans une bonne ambiance et une bonne humeur. Ces ateliers ont aussi permis à ces jeunes de la commune de se rencontrer et se connaître.

L'employé communal et des conseillers municipaux ont encadré ces ateliers et les jeunes ont reçu en contrepartie de leur travail une bourse de 90 euros.



De gauche à droite : Léa Maubayou, Leila Cuyolla, Mélanie Cazenave, Gillie Maysonnave



De gauche à droite : Mathilde Lassalle, Loïc Savignac, Manon Soteras, Aubane Austruy, Laura Douchine

LA VIE SCOLAIRE

1-Ramassage scolaire

Comme cela avait été annoncé sur le bulletin de 2013, le contrat pour le ramassage de l'école primaire n'avait été signé que pour une année.

Depuis la rentrée de septembre 2013, c'est l'entreprise ALONI qui assure cette prestation pour un coût annuel de 9160 euros HT. Le contrat avec cette entreprise est signé jusqu'en juillet 2015.

RAPPEL : Lors de la dernière consultation de 2012, le conseil général avait émis des réserves sur la pérennité de ce service compte tenu du nombre d'enfants transporté.

De plus la fréquentation des élèves inscrits est très irrégulière ; elle est contrôlée par le Conseil Général avec l'enregistrement de la carte de transport. L'inscription à ce service doit être suivie par un engagement des parents à l'utiliser sous peine de voir à terme ce service disparaître.

2- L'école

L'équipe pédagogique est composée de Mmes Sandrine ESCUDE, directrice, Clémence DESCHAMPS, Brigitte CAZENAVE, Marine LARRERE.

L'effectif de cette année scolaire 2014/2015 est de 70 élèves.

Cycle 1 (petite et moyenne section): => Classe de Mme Cazenave 23 élèves.

Cycle 2 (Grande section, CP, CE1) : => Classe de Mme Escudé 22 élèves.

Cycle 3 (CE2, CM1, CM2) : => Classe de Mme Deschamps 25 élèves

3-Les rythmes scolaires

Depuis la rentrée septembre 2014, l'organisation de la semaine est la suivante pour l'ensemble du groupe scolaire pour mettre en application la nouvelle réforme :

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h50 à 12h	Enseignement	Enseignement	8h50 à 11h50	Enseignement	Enseignement
12h à 13h30	Pause méridienne	12h à 13h40	Pause méridienne		Pause méridienne
13h30 à 15h30	Enseignement	13h40 à 16h00	Enseignement		Enseignement
15h30 à 16h30	Activités périscolaires			Activités périscolaires	Activités périscolaires

Les temps d'activités périscolaires sont organisés par la commune. Ils ne sont pas obligatoires pour les enfants et sont gratuits pour les familles. Les coûts engendrés sont pris en charge par la collectivité.

Les activités proposées sont la pelote, le basket, la zumba, le bricolage, l'initiation à la peinture, les arts du cirque, la création d'un journal, l'écriture d'une histoire, l'initiation à la faune et à la flore. Ces activités sont encadrées par des bénévoles, des prestataires et des agents communaux.



Atelier Zumba



Activité manuelle

Nouveaux horaires de la garderie : 7h30 à 8h50 tous les matins
16h30 à 18h30 lundi, jeudi et vendredi soir
16h00 à 18h30 le mardi soir
11h50 à 12h30 le mercredi midi.

VIE INTERCOMMUNALE

Communauté de Communes Lacq-Orthez



La crèche créée et gérée par la Communauté de communes de Lacq Orthez, ouvrira ses portes le lundi 5/01/15.

Elle peut accueillir jusqu'à 15 enfants (de 2 mois $\frac{1}{2}$ à 5 ans) du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30.

L'équipe est composée de :

1 directrice éducatrice de jeunes enfants Laure Pédeprat son temps étant partagé entre 50% de temps d'éveil et 50% de travail administratif

3 auxiliaires de puériculture, Anne-Laure Bouic, Valérie Daugreilh et Cathy Vandebussche

1 agent titulaire du CAP Petite Enfance, Stéphanie Ladj

1 agent d'entretien, Marion Acacio

Cette structure colorée, est un espace de vie avec des coins aménagés, répondant aux besoins des différents enfants accueillis.

Une salle supplémentaire permet d'accueillir le Relais Assistante Maternelle.

Les repas adaptés à l'âge des enfants seront préparés par le restaurant municipal de la ville d'Orthez et livrés tous les jours.

Les enfants pourront profiter, en toutes saisons, de l'extérieur aménagé avec ses terrasses couvertes.

L'équipe éducative, veillera selon son projet pédagogique à assurer le bien être des enfants, proposer des activités d'éveil adaptées et favoriser leur autonomie au quotidien en prenant en compte leur individualité.

Différents contrats sont proposés suivant le besoin des familles permettant de faire garder les enfants de manière occasionnelle ou régulière (de 1 à 5 journée/semaine).

Pour tout renseignement, veuillez contacter la Directrice de la crèche Laure Pédeprat au 05.59.60.95.48

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO) est créée depuis le 1^{er} janvier 2014. Les 61 conseils municipaux des communes qui composaient les communautés de communes de Lacq, du canton d'Orthez et la commune de Bellocq ont approuvé le périmètre de fusion et les statuts de la CCLO.

Cette nouvelle intercommunalité, d'une superficie d'environ 750 km² située au cœur du département des Pyrénées-Atlantiques, compte près de 55 000 habitants.

Les différentes compétences sont :

- L'aménagement : la création et l'entretien des espaces verts et de la voirie, l'urbanisme, les infrastructures, l'éclairage public...
- L'environnement : gestion des déchets ménagers (collecte et traitement)
- Le développement économique : commerce/artisanat, aides publique aux entreprises
- L'animation du territoire : l'habitat, le transport à la demande, culture/patrimoine, réseau cyber-base...

Adresse :

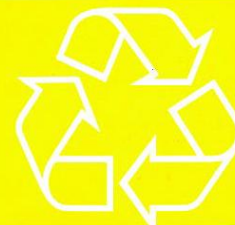
Rond-point des chênes

64 150 MOURENX

Tél : 05-59-60-03-46/ Mail : contact@cc-lacqorthez.fr

Aide mémo tri

Les emballages ménagers



Je trie :



Les emballages métalliques



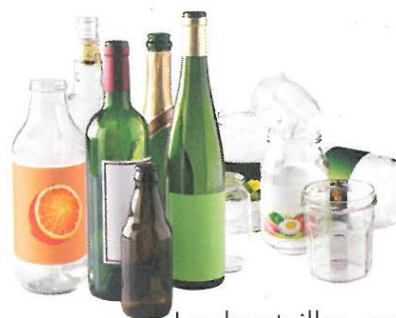
Les briques alimentaires et petits cartons



Les bouteilles et flacons en plastique



Les papiers



Les bouteilles, pots et bocaux en verre



Je ne trie pas,

je jette dans la poubelle des ordures ménagères :

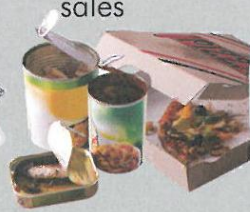
La vaisselle, la faïence, le verre cassé et miroirs



Les boîtes, barquettes et pots



Les emballages non vidés et sales



Les sacs et suremballages en plastique



Service déchets : 05 59 60 95 42
www.cc-lacqorthez.fr



Communauté de communes
LACQ
ORTHEZ

Aide mémo tri

Les déchetteries

Déchets acceptés et horaires



Arthez-de-Béarn*

2 rue du Pont Neuf
Tél : 05 59 67 41 76

du mardi au samedi : 9h-12h / 14h-18h (été)
9h-12h / 13h30-17h30 (hiver)

Maslacq

RD 275 - 27 route de Loubieng
Tél : 05 59 67 31 89

lundi - mercredi - vendredi - samedi :
9h-13h / 15h-19h (été)
9h-12h30 / 13h30-18h (hiver)

Monein

Route de Pardies
Tél : 05 59 21 48 59

lundi - mercredi - vendredi - samedi :
9h-12h / 13h30-18h30

Mourenx

Avenue du Lacq - RD 281
Tél : 05 59 60 05 80

du lundi au samedi : 10h-19h
dimanche : 9h-12h

Orthez*

Route de Bonnut

du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-17h30
samedi : 8h-12h / 13h30-17h30 (été)
9h-12h / 13h30-17h30 (hiver)

Ramous*

Route impériale
Tél : 05 59 65 97 01

mardi - mercredi - vendredi : 9h-12h
samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (été) - 9h-12h (hiver)

*(sauf pneumatiques)



Cardesse

RD 9

mardi - jeudi : 15h-18h (été) - 14h-17h (hiver)

Lucq-de-Béarn

RD 2

samedi : 9h-12h30



CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Baigts de Béarn est un établissement public administratif communal géré par un conseil d'administration. Il est constitué d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes de la commune nommées par le Maire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Maire, Guy PEMARTIN est président,

Membres issus du Conseil Municipal

GAHAT Sandra
LAHITTE Christiane
DULUCQ Sylvie
MARLAT Muriel

Membres nommés

FERREIRA Bernadette
LARRIEU Aude
LASSALLE Brigitte
SOTERAS Maïté

Le **CCAS** est un interlocuteur de proximité qui offre des aides adaptées. Il œuvre à l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant un épisode difficile, isolées, démunies ou âgées.

Il met en place des actions en fonction de l'analyse des besoins des administrés.

Un accueil personnalisé vous sera réservé et votre demande traitée en toute confidentialité.

Vous serez selon les cas, orienté et accompagné dans vos démarches auprès des différentes institutions ou administrations.

LES MISSIONS DU CCAS :

1-L'AIDE À DOMICILE :

Le service d'aide à domicile pour fonctionner doit être détenteur d'un agrément renouvelable tous les 5 ans. Le dernier date de juillet 2014.

-OBJECTIFS DU SERVICE :

- ✚ permettre aux personnes âgées, ou handicapées de bien vivre chez elles
- ✚ être à l'écoute de tous ceux qui ont besoin d'aide et proposer des solutions

rendant possible la vie à domicile

- + apporter à domicile une aide matérielle et un soutien moral aux personnes , préserver et stimuler leur autonomie
- + maintenir le lien social afin de lutter contre l'isolement
- + améliorer la qualité du service rendu

L'utilisateur souhaitant bénéficier d'une de ces prestations doit en faire la demande auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

En fonction de son état de dépendance (grille AGIRR) et de ses ressources, il pourra bénéficier ou non d'une prise en charge :

- + de sa caisse de retraite,
- + de l'aide sociale,
- + ou de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Ce service est prestataire :

Le CCAS est l'employeur des aides ménagères. Il s'assure qu'un professionnel intervient à votre domicile lors des congés, s'occupe des fiches de paye, vous adresse une facture etc..

-LES INTERVENANTS A DOMICILE

Le service d'aide à domicile actuel est composé de sept agents et intervient auprès d'une quinzaine de bénéficiaires .

-HORAIRES D'INTERVENTION :

Les aides à domicile interviennent à domicile :

Du lundi au dimanche et jours fériés

de 8h00 à 13h00 et de 13h30 à 20h00.

-MISSIONS DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Les missions de l'aide à domicile sont répertoriées dans le règlement de fonctionnement : entretien des locaux, entretien du linge, préparation des repas, aide à la prise des repas, courses, aide à la toilette, accompagnement de la personne dans ses démarches quotidiennes, stimulation et soutien psychologique...

Pour tous renseignements pour le service d'aide à domicile uniquement :

Mairie de BAIGTS-DE-BEARN Tél : 05-59-65-33-09

73, place de la Mairie

Secrétariat de mairie : Bernadette BOUCHS

Accueil au public : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h

En dehors des plages indiquées, répondeur téléphonique avec numéros d'urgence :

06 68 72 35 76 ou 06 72 18 99 72

2-LA TELEASSISTANCE :

Il s'agit d'un système de télésécurité pour des personnes âgées ou handicapées, qui leur permet d'être en liaison constante, 24h/24h - 7 jours/7 avec une centrale d'écoute qui préviendra, en cas d'appel, les personnes de l'entourage désignées par l'utilisateur. Ces dernières seront alertées pour leur porter secours. Les frais d'installation d'un montant de 48 euros seront pris en charge par la CCLO. Une prise électrique et une prise téléphonique suffisent pour l'installer.

3-L'ATTRIBUTIONS D'AIDES :

Le CCAS peut être sollicité pour des aides exceptionnelles (remboursables ou non) concernant des projets personnels ou pour faire face à une situation difficile. L'étude du dossier se fera lors d'une réunion du conseil d'administration et l'attribution ou non se décidera à ce moment là.

4-LA GESTION LOCATIVE :

A ce jour le CCAS assure également la gestion locative du foyer logement, de la nouvelle résidence et de la maison CASADO.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque offre aux habitants de Baigts et des alentours l'accès à la lecture. Pour la modique somme de 5€ par an, et selon modalités, tout le monde peut emprunter des livres, 4 par personne, enfants ou adultes pour une période d'un mois maximum.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, toutes les bibliothèques du réseau sont entrées dans la CCLO, donc notre tête de réseau n'est plus Orthez mais Mourenx.

Nous sommes toujours à votre disposition, pour vous faire parvenir des autres bibliothèques les livres que vous aimeriez lire et qui ne sont pas disponible dans notre bibliothèque.

La bibliothèque est ouverte au public,

- Le mardi de 15 heures à 16 heures
- Les mercredi et samedi de 10 heures à midi
- Le vendredi de 17 heures à 18 heures 30

A compter du 1^{er} janvier 2015, nous changerons de logiciel informatique pour harmoniser tout le réseau et pouvoir ainsi avoir accès à tout le catalogue du nouveau réseau.

Afin de faire plus ample connaissance avec ce nouveau réseau et après quelques réunions de prises de contact, l'apéro-lecture a été organisé le Vendredi 27 juin 2014 à Sault de Navailles.

Pour cela le réseau avait à sa disposition une sélection de romans fournie par la bibliothèque de Mourenx.

Une quarantaine de personnes, composée d'environ 2/3 de bibliothécaires et 1/3 de lecteurs, est venue et a pu ainsi s'exprimer.

A l'issue des échanges, les bibliothécaires et le public ont pu déguster des tapas préparés par chaque équipe. Moment chaleureux apprécié par tous.

Le thème des animations proposées par les bibliothèques du Pôle Lecture pour la saison 2014-2015 est « Toute une histoire ».

Dans ce cadre à Baigts, nous accueillerons :

- le samedi 29 novembre 2014, un spectacle interactif, les oies musiciennes à la salle des sports.
- le samedi 7 mars 2015 à 11 heures à la bibliothèque « Flopi ! Flopi ! »
- le Vendredi 22 mai 2015 à 19 heures, un cabaret conte, veillée à boire et à manger d'après Rabelais, en extérieur si le temps le permet.

Ouvert à tous, plus particulièrement aux ado-adultes

- En avril, les dates sont à définir, nous recevrons à la bibliothèque des « contes petites oreilles » réservés aux plus jeunes.

Nous serons ravies de vous accueillir à ces diverses animations.

L'équipe de la bibliothèque.

VIE ASSOCIATIVE

AMICALE LAIQUE

Forte d'une quinzaine de membres, propose tout au long de l'année diverses manifestations : représentations théâtrales, son traditionnel rallye touristique, un vide-greniers, concert, sorties VTT le dimanche, badminton le jeudi, retransmissions sportives et festives suivant l'actualité ...

Des projets sont également à l'étude : balades en montagne durant l'été, organisation d'une rando VTT à l'automne, création d'une troupe de théâtre batchoise ... sans oublier le rock (date d'un concert à déterminer !)



Notre salle peut également être louée pour des repas ou autres (modalités sur notre site internet).

Renseignements au 06 84 87 09 38 (Christian), au 05 59 65 35 52 (Serge), vous pouvez aussi visiter notre site à l'adresse suivante : "amicalelaiquebaigts64.jimdo.com "

Dates incontournables : Vide-greniers le dimanche 1er mars 2015, rallye le samedi 30 mai 2015 ! Pour les autres événements, dates encore à fixer ...A bientôt !

SOCIETE DE CHASSE

Forte de ses 45 adhérents, la société de chasse de Baigts de Béarn se porte bien. Elle a pour objectif, de s'intégrer dans le milieu associatif local, en proposant diverses manifestations et rendez-vous : une façon de mieux faire connaître notre passion, et de pouvoir présenter nos différentes activités :

- gestion de la faune sauvage
- introduction de gibiers reproducteurs.
- réalisation des plans de chasse proposés par la fédération départementale des chasseurs des PA.
- constatations des dégâts aux cultures et suivi des déclarations.
- participation à certains rendez-vous festifs.



Le ball-trap des fêtes a été une réussite.

Nous remercions les propriétaires, nos partenaires, et tous ceux qui ont participé à cette manifestation.

A l'année prochaine !

Pour tout renseignement, personnes à contacter :

Carrasquet Marc, Marlat Thierry, Manescau Thierry, Labaste Dominique, Lestremou Jean-Louis

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'association des parents d'élèves est une association gratuite ouverte à tous les parents qui le désirent.

Elle a pour but d'organiser des manifestations tout au long de l'année afin de récolter des fonds pour les sorties et activités des enfants.

L'année passé il a été organisé pour :

Le cycle 1 :

- Rencontre enfants danseurs au théâtre Francis Planté à Orthez,
- Visite de l'élevage des poussins chez Mr Benoit Domercq.

Le cycle 2 :

- Rencontre pelote au mur à gauche à Orthez,
- De mars à mai 2014 sortie piscine,
- Du 12 au 13 juin classe découverte au musée de la préhistoire à Brassempouy.

Le cycle 3 :

- De septembre à novembre cycle piscine,
- Rencontre pelote au mur à gauche à Orthez,
- Rencontre basket à la salle Pierre Seillant à Orthez,
- Permis vélo pour CM1 et CM2

De plus, toute l'école s'est rendue le 19 mai aux arènes d'Orthez pour y découvrir la course landaise. La fête de l'école a eu le dimanche 29 juin et fut une vraie réussite à tout point de vue.

Pour l'année en cours, diverses manifestations sont prévues et restent à prévoir.

Les photos de classe ont eu lieu le lundi 6 octobre.

Les cycles 1 ont effectué une sortie à la ferme à Casteide Candau le mardi 7 octobre.

Loto le dimanche 30 novembre à 14h30 à la salle de l'amicale laïque.

Les autres manifestations de l'année vont être proposées lors des différentes réunions de l'APE. Toutes nouvelles propositions et bonnes volontés sont les bienvenues. N'hésitez à nous contacter. Présidente : Mme BOUIC Anne-Laure
06.88.75.15.98



COMITE DES FETES

Le bilan des fêtes 2014 est positif dans l'ensemble avec une bonne implication batchoise et avoisinante, merci à vous tous !

Une nouveauté était la cette année avec le marché fermier du vendredi soir et cela est très encourageant pour les années à venir ; les producteurs étaient bien présents ainsi que les villageois qui ont apprécié ce moment de dégustation.

Le comité remercie la société de chasse pour son repas du samedi midi qui était une première dans le programme des fêtes.

La journée du dimanche débuta sur les chapeaux de roue avec le grand retour des danseurs de baigts qui ont triomphé lors du vin d'honneur, suivi de l'habituel repas traiteur qui fût savouré par les convives.

Merci à vous et rendez vous l'année prochaine !!

MANIFESTATIONS 2015 :

Le carnaval se déroulera courant février mars, la date reste à définir.

La chasse aux œufs de Pâques quant à elle aura lieu le dimanche 5 avril.

Le comité fête cette année ses 50 ansaffaire à suivre.

Fêtes de Baigts les 28,29,30 Août 2015



L'ensemble du comité tient une nouvelle fois à vous présenter ses excuses pour la soirée moules frites du samedi suite à la longue attente occasionnée par un problème technique en cuisine.

Pour finir l'ensemble des membres remercie Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal ainsi que tous ses partenaires.

Nous vous rappelons que le comité des fêtes dispose de vaisselle pour vos repas. Pensez-y !!!

PS : pour tous ceux qui souhaite venir nous rejoindre pour faire la fête et partager de bons moments de convivialité contacter le 06.87.37.57.10 pour tous renseignements.

FOOTBALL CLUB BAIGTS-BERENX

Nombre de licenciés : 144

Notre but est d'accueillir toutes les personnes qui désirent, soit jouer au football, soit s'investir dans un Club vivant.

De 5 à 99 ans, vous êtes tous les bienvenus. Garçons et Filles, car le club accueille aussi des féminines.

Equipes, jours et horaires d'entraînement :

Le F.C.C.B.B. représente 144 licenciés pour 10 équipes, dont 3 formations à 11, des Séniors aux U6 (nés en 2009).

Toutes nos équipes évoluent au niveau du Département des Pyrénées Atlantiques en championnat officiel.

Séniors : Entraînements : Mardi et Vendredi 19 H 00 à 21 H 00.

U15 Entraînements : Mardi et Vendredi de 18 H 00 à 20 H 00

U13 Entraînement le Mercredi de 18 H 15 à 20 H 00

U11 Entraînement le Mercredi de 17 H 00 à 19 H 00

U9, U8, U7, U6, Entraînement le Samedi de 10 H 00 à 12 H 00.

Manifestations à venir :

Le club organise :

- Sa réception des Sponsors le 18 octobre 2014,
- Son tournoi de Belote le 15 novembre 2014,
- La distribution des calendriers en Décembre 2014,
- Une sortie de l'école de Foot pour le match Girondins/Lyon le 20 Décembre 2014,
- Une soirée Galette des rois pour l'école de Foot le 07 février 2015 ?
- Un tournoi de foot le 06 Juin 2015,
- Un ensemble de soirées et de réceptions organisés par notre Commission Animation.

Et sous réserve, les 5 ans du F.C.B.B. le 1^{er} Mai 2015.

Personnes à contacter :

Vous pouvez contacter le club sur sa messagerie officielle à l'adresse 554376@lfaquitaine.fr

Son Président : M. BORDENAVE Christian,

Son Vice-Président : M. LARROUTURE Serge,

Son Secrétaire : M. DUBROCA Max.



Equipe U15 saison 2014/2015 (déjà quelques féminines, encourageant).

GENERATION MOUVEMENT EN ABAN TOUSTEM

Le club des Aînés compte 90 adhérents.

Régis par la loi de 1901, les clubs fonctionnent selon des principes de non-lucrativité, de bénévolat, de démocratie et de transparence;

Le mouvement des Aînés est basé sur des valeurs de solidarité et partage, lien social et échanges, accueil et ouverture à tous, lutte contre l'isolement, responsabilité.

ACTIVITES 2014:

Assemblée générale :le 08/02

-Repas au relais de Bérenx

Repas du chevreuil le 05-04, au « Relais de Bérenx », tous nos remerciements aux chasseurs et à leur président, Mr Thierry Manescau.

Sorties du club :

-**Juin** : *Saint-Sébastien* (visite de l'écomusée, Jean Vier, à Saint-Jean de Luz, tour panoramique de Saint-Sébastien. repas à la cidrerie puis retour par les ventas.

-**Septembre** : *Jaca* (visite guidée de la vallée d'Aspe, du Somport, de la citadelle de Jaca, et du Site « Notre Dame de la Pierre » à Sarrance).

Club du Jeudi: le 2eme et 4eme jeudi du mois, de 14h30 à 18 heures, après-midi jeux et goûter à la salle pour tous (2€ sont demandés pour participation au goûter)

-*Sortie goûter à l'extérieur (visite de la maison du saumon à Peyrehorade et goûter au restaurant du fronton).*

Invitation le 23-08

-Nous remercions les Présidents du comité des fêtes et toute leur équipe, pour ce goûter dansant toujours autant apprécié.

Participation au concours culturel.

Le Goûter de Noël: samedi 20-12, ce moment de convivialité, offert par le club à ses adhérents, termine agréablement les activités de l'année..

Cette année le C-A s'est réuni :le 10-01, le 06-03, le 30-07 le 29-10

Au cours de la réunion du C-A du 10-01-2014, Mr Pierre Pémartin, trésorier, et Mr Pierre Castaingts, secrétaire, ont décidé de se retirer du bureau après l'assemblée générale 2015.

Au niveau de la fédération, nous sommes présents à l'assemblée générale à Mourenx, aux réunions de secteur ; à la journée de la rencontre ...

La journée de la solidarité était, cette année, en faveur de « La Rosée » à Banca (établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés)

Prévisions pour 2015: assemblée générale le Samedi 7-02-2015.



RAMOUS BAIGTS BASKET

Nombre de licenciés ou d'adhérents : 107 licenciés

Le RBB collabore maintenant depuis deux saisons avec le club voisin de l'USO pour permettre à tous les enfants d'évoluer et d'apprendre le basket à leur rythme, tout en s'amusant. C'est ainsi que cette saison, nous avons réussi à faire deux équipes par catégories (filles et garçons) dans le cadre de la coopération. Les rencontres se font en alternance sur les 3 salles (Baigts, Ramous et Orthez), et nous avons eu le plaisir de recevoir des matchs d'un niveau régional en jeunes à Baigts, un régal !

Le RBB reste cependant indépendant pour son école de basket et sa vingtaine d'apprentis basketteurs qui découvrent les joies du ballon rond deux fois par semaine.

Chez les séniors, après avoir réussi à brillamment remonter leur équipe la saison passée, les garçons voient leur effectif s'étoffer un peu plus !! Les SF1, après leur finale perdue à domicile en mai dernier (défaite encore dans toutes les têtes...), espèrent atteindre le même niveau cette saison avec leurs 3 recrues. Les SF2 souhaitent revoir les $\frac{1}{2}$ finales de leur championnat, qui leur a échappé de peu la saison passée.

Et pour terminer, l'équipe loisir s'est vue renforcée par bon nombre de licenciés : ils sont une vingtaine à se retrouver tous les dimanches matins pour pratiquer sans pression et avec plaisir leur passion : le basket.

Équipes, jours et horaires d'entraînement : consulter notre site internet

Manifestations à venir

-vendredi 9 janvier à RAMOUS, les vœux du RBB

-vendredi 13 février à BAIGTS : concours de coinchée, soirée « chance » !!

-dimanche 26 avril à RAMOUS : anguillade

Courant mai, le RBB est candidat pour recevoir des phases finales à BAIGTS les week-end du 8/9/10 et 16/17.

-samedi 30 mai à BAIGTS : tournoi du RBB + paëlla le soir

-vendredi 12 juin à RAMOUS : Assemblée Générale du RBB

Personnes à contacter

www.ramous-baigts-basket.com

Aurélie DARRIEUTORT : 06-75-64-12-41



LA GAULE PUYOLAISE

Petites truites deviendront grandes.



Depuis plusieurs années maintenant les bénévoles de la Gaule Puyolaise font naître puis grandir les truites farios et arc-en-ciels dans leurs piscicultures de St Girons et de Habas. Toute cette démarche implique une présence journalière toute l'année. Mais cela nous offre la possibilité de mettre beaucoup plus de truites dans les ruisseaux et les rivières de notre secteur. Nous alevinons plusieurs fois pendant la saison pour permettre aux pêcheurs d'assouvir leur passion tout au long de la période d'ouverture. Nous empoissonnons également les plans d'eau que nous gérons avec du poisson blanc et du carnassier.

Prenez votre permis à la Gaule Puyolaise soit par internet ou à notre bureau Maison des associations RD817 à Puyoo

Permanences tous les Samedis matins de 9h30 à 12h00

Du 03/01/2015 au 28/03/2015

Pour tout renseignement vous pouvez contacter

MARY Erick au 06.78.00.19.39

NASSIET Jean-claude au 06.77.94.46.01

SERVICES DE PROXIMITE

- **Le multiple rural** : Mr et Mme BOZA LINO 05 59 65 33 04

Ouvert du lundi au samedi de 7h à 12h15 et de 16h30 à 19h
Le samedi de 7h à 12h15
Le dimanche de 8h à 12h
Fermé le mercredi et dimanche après-midi

- **Salon de coiffure** : Sandrine ROSE
05 59 65 79 96

Ouvert le mardi, jeudi, vendredi de
8h30 à 18h30
Mercredi et samedi de 8h30 à 12h



- **Agence postale** : 05 59 65 32 39

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 11h30

- **Bibliothèque** : 05 59 65 32 24

Ouvert mardi de 15h à 16h
Mercredi de 10h à 12h
Vendredi de 17h à 18h30
Samedi de 10h à 12h

- **Garage Auto 817** : 05 59 09 32 35

Ouvert du lundi au samedi

- **Maison médicale** :

- **Médecins** 05 59 65 31 74

- Consultations libres de Anne RAMOS-CAZALIS:
mardi 16h30-19h / mercredi: 9h-12h / jeudi 9h-12h / samedi 10h-12h

- Consultations libres de Jean Claude RAMOS:

lundi-jeudi-vendredi: 13h30 – 15h / 17h– 19h / mardi: 8h-11h

- Consultations sur Rendez Vous de Anne RAMOS-CAZALIS:

lundi- vendredi: 9h-13h / samedi: 8h-10h

- **Les Infirmières** : 05.59.65.32.03

Anne Petitot ,Christine Chauvin, Véronique Suhas

- **Sophrologue** : Sabine Urbistondo: -05.59.65.35.52 / 06. 64.21.42.73

- **Assistante maternelle à domicile** : Mme CAZENAVE 05 59 65 35 61

Mme MARINEAU : 05.59.65.73.77

Mme KINDLE : 06.64.75.95.71

- **Crèche** : Laure Pédeprat au 05.59.60.95.48

LES MOYENS DE TRANSPORT

- Transport collectif :



Orthez > Saint-Palais ligne 809

Orthez → Saint-Palais

		■ Circule du lundi au vendredi			□ Circule du lundi au samedi		
ORTHEZ	Gare SNCF	08:05	15:30	18:20	•		
ORTHEZ	Place d'Armes	08:08	15:33	18:23			
ORTHEZ	Centre Commercial	08:11	15:36	18:26			
BAIGTS DE BEARN	Ecole	08:17	15:42	18:32			
RAMOUS	Mairie	08:23	15:48	18:38			
PUYOÛ	Gare SNCF	08:25	15:50	18:40	•		
SALIES-DE-BÉARN	Le Golf	08:33	15:59	18:48			
SALIES-DE-BÉARN	Casino	08:36	16:01	18:51			
SALIES-DE-BÉARN	Place Bignot	08:39	16:04	18:54			
SALIES-DE-BÉARN	Lasbordes	08:43	16:08	18:58			
SAUVETERRE-DE-BÉARN	Place Royale	08:48	16:13	19:03	•		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	Ecole Saint-Joseph	08:50	16:15	19:05			
SAUVETERRE-DE-BÉARN	Gare SNCF	08:52	16:17	19:07	•		
SAINT-PALAIS	Piscine	09:03	16:28	19:18	•		
SAINT-PALAIS	Eglise	09:06	16:31	19:21			

La ligne 809 ne circule pas les jours fériés

Saint-Palais → Orthez

		■ Circule du lundi au vendredi			□ Circule du lundi au samedi		
SAINT-PALAIS	Eglise	06:40	13:00	17:00			
SAINT-PALAIS	Piscine	06:42	13:02	17:02	•		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	Gare SNCF	06:53	13:13	17:13	•		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	Ecole Saint-Joseph	06:55	13:15	17:15			
SAUVETERRE-DE-BÉARN	Place Royale	06:57	13:17	17:17	•		
SALIES-DE-BÉARN	Lasbordes	07:03	13:23	17:23			
SALIES-DE-BÉARN	Place Bignot	07:07	13:27	17:27			
SALIES-DE-BÉARN	Casino	07:10	13:30	17:30			
SALIES-DE-BÉARN	Le Golf	07:13	13:33	17:33			
PUYOÛ	Gare SNCF	07:22	13:42	17:42	•		
RAMOUS	Mairie	07:24	13:44	17:44			
BAIGTS DE BEARN	Ecole	07:30	13:50	17:50			
ORTHEZ	Centre Commercial	07:36	13:56	17:56			
ORTHEZ	Place d'Armes	07:39	13:59	17:59			
ORTHEZ	Gare SNCF	07:41	14:01	18:01	•		

La ligne 809 ne circule pas les jours fériés

- Taxis :

-ALONI TAXI : Nicolas BOUIC 24h/24h - 7j/7j - toutes distances 06.09.45.35.05
 -AB Transport: Alain Betbeder-Rey : 06.88.82.80.97
 - WAGON Bleu : Pierre-François GAY- sur réservation et sur chèque emploi service uniquement

MOBILACQ : 3 points de prise en charge sur la commune



Chemin de Castéra



Ecole



Chemin Séré

Depuis le 1^{er} février 2014, la CCLO a étendu ce service au territoire Lacq-Orthez. MobiLacq 64 est un mode de transport public ouvert à tous (à partir de 11 ans pour les enfants non accompagnés) qui permet de se déplacer à moindre coût. Il fonctionne à la demande, c'est-à-dire sur réservation à effectuer auprès de la centrale départementale (numéro vert). Son coût de fonctionnement, pour l'année 2014, est estimé à 235 000 €. Le Conseil général participe à hauteur de 50% du coût de fonctionnement. Le reste est financé par la CCLO.

MobiLacq 64 fonctionne le matin, de 8h30 à 12h, et l'après midi de 13h30 à 17h, selon des jours définis.

. Pour les personnes à mobilité réduite, la prise en charge peut être effectuée directement au domicile de l'utilisateur.

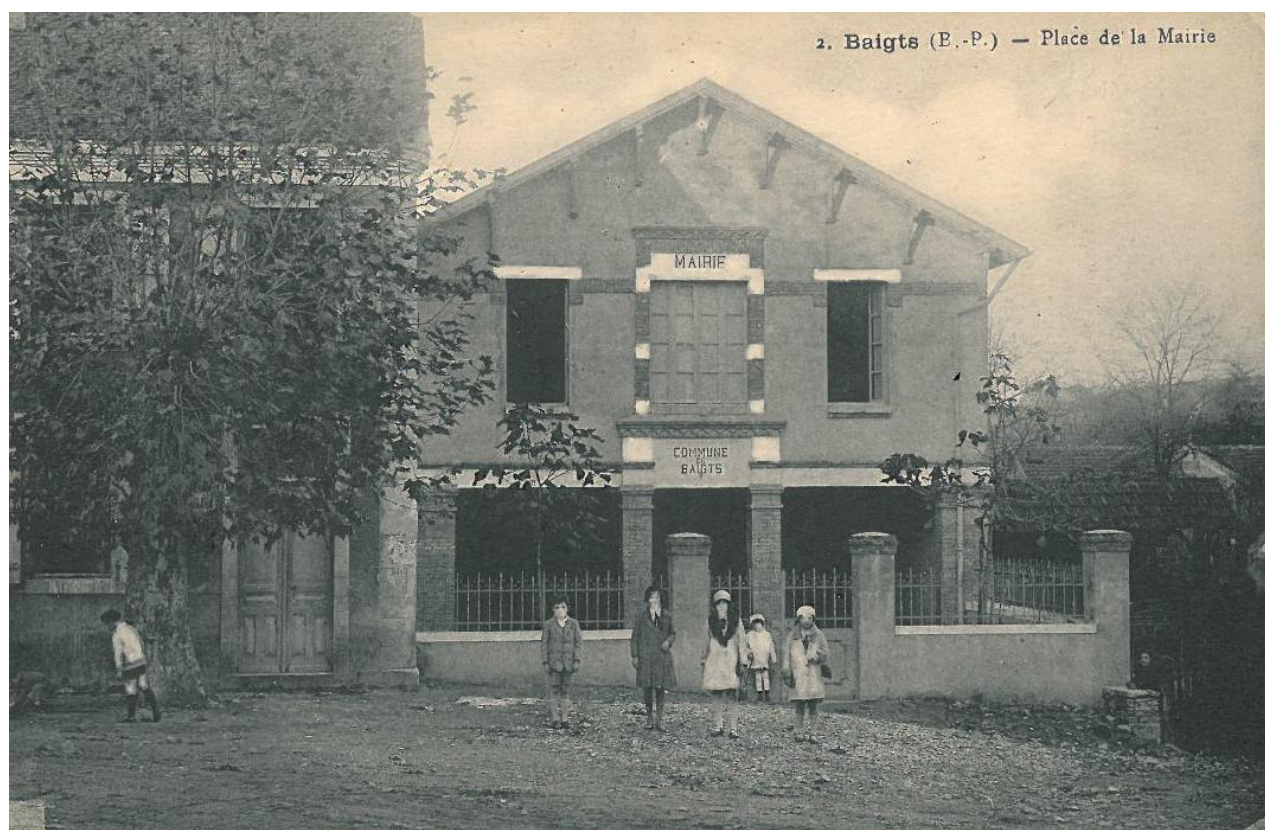
Appelez et réservez au plus tard la veille, avant 17h : 0800 64 24 64 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h).

MobiLacq64 vient vous chercher et vous ramène au point de prise en charge, à l'heure définie avec la centrale de réservation (ne sont pas concernés les trajets professionnels et scolaires).

LA PLACE DE LA MAIRIE AU FIL DU TEMPS



1902 Ecole et cours de récréation



1930 Ecole, préau et mairie



2014 Salle du conseil et Mairie

Que de souvenirs !....mais que de transformations !!!

FORMALITES ADMINISTRATIVES

1 - Recensement militaire :

Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

- **Délais** : Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

- **Quelles pièces fournir ?**

- une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple), un livret de famille à jour, un justificatif de domicile

- **Attestation de recensement** : À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

2 - La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les cartes d'identités sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. La prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. De même, les cartes d'identité des personnes ayant changé de domicile ou de nom (mariage ou divorce) font l'objet de renouvellement.

Documents à fournir pour les demandes de cartes d'identité pour les personnes majeures :

- Un justificatif de domicile (factures), 2 photos d'identité, l'ancienne carte d'identité

En cas de perte ou de vol, une déclaration devra être remplie et un timbre fiscal de 25€ devra être fourni.

Pour les cartes périmées depuis plus de 2 ans, une copie d'acte de naissance datant de moins de 3 mois sera jointe au dossier de demande.

Documents à fournir pour les demandes de carte d'identité pour les personnes mineures :

Les mêmes que pour les personnes majeures plus :

- Livret de famille, photocopie de la carte d'identité du représentant légal

3 -LE PASSEPORT

Nous vous rappelons que la mairie de Baigts ne délivre plus les passeports.

Nous vous invitons donc à vous rapprocher de la mairie d'Orthez, équipée pour la délivrance des passeports biométriques. Pour tout renseignement ou prise de RDV : 05-59-69-00-83.

4-LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES (ex-cantonales)

Les dates retenues en conseil des ministres pour ce scrutin sont le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour, et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour. Plusieurs dispositions nouvelles s'appliqueront pour l'élection des conseillers départementaux de mars 2015. A compter de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Pour la première fois, ces élections permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, alors que les conseillers généraux étaient renouvelés par moitié au sein de chaque conseil général. Un nouveau mode de scrutin sera par ailleurs appliqué. L'élection des conseillers départementaux se déroulera au scrutin majoritaire et binominal à deux tours. Dans chacun des nouveaux cantons sera élu un binôme de candidats toujours composé d'une femme et d'un homme.

redécoupage administratif élections départementales

ORTHEZ ET TERRES DES GAVES ET DU SEL



ETAT-CIVIL

ANNEE 2014

Naissances :

BOULAY Nolan le 20/01/2014
LAFAILLE Anaïs le 12/02/2014
BOUTET Juliette le 03/03/2014
ENCINAS Clara le 27/03/2014
SAINT-ANTOINE Loïc le 07/04/2014
BREUILLER Tina le 21/05/2014
BARRAULT Ainhoa le 26/06/2014
LEONI URBEROAGA-INCHAUSTI Romane le 29/06/2014
MANCONE Alessia le 23/09/2014

Mariages :

DUBRASQUET François et COURTOISIE Sabrina le 05/07/2014
LABISTE Sébastien et GOMEZ Carine le 12/07/2014
CASTERAN Julien et LAHITETTE Marina le 02/08/2014

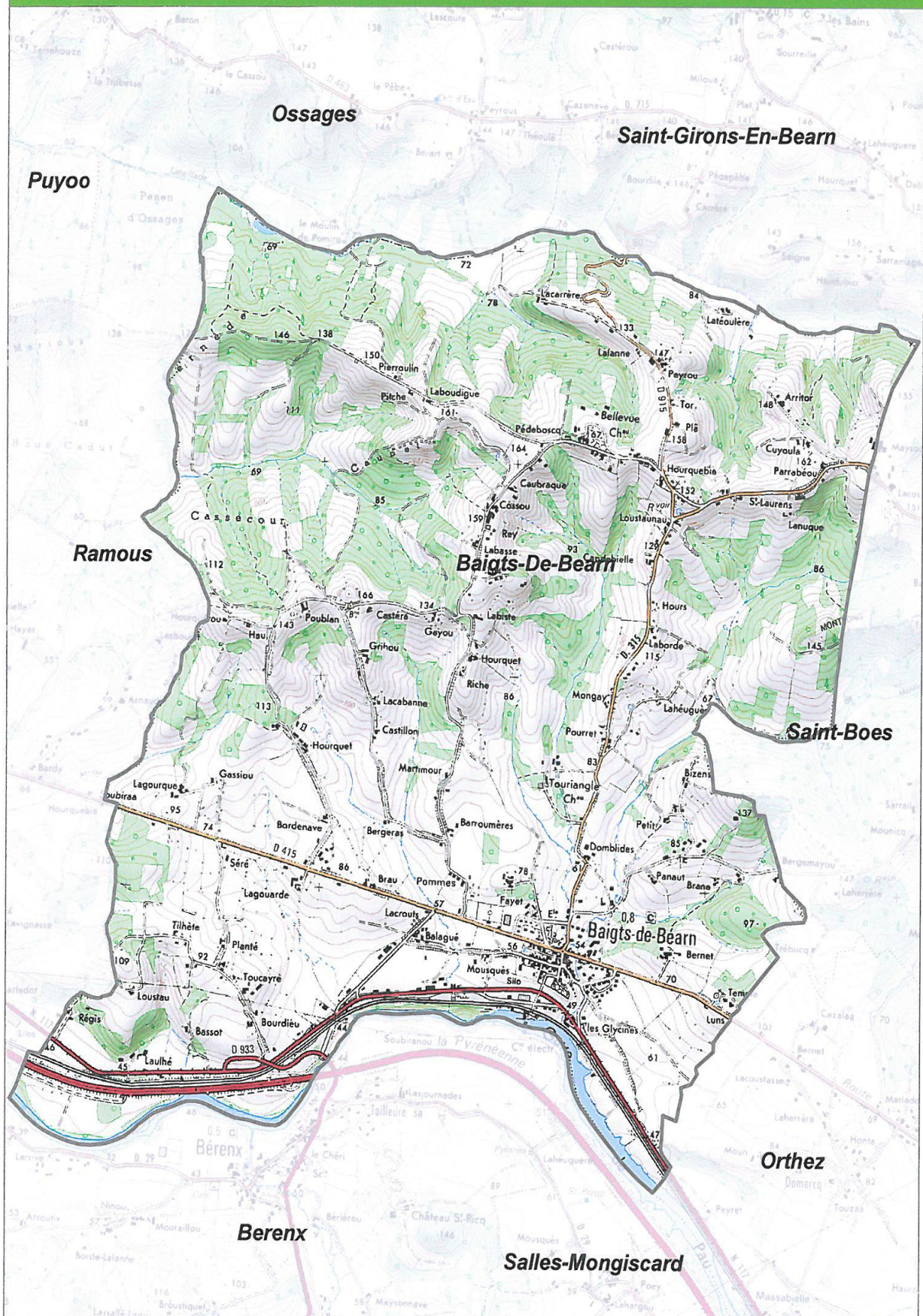
Décès :

CAZAUX Yvette le 25/01/2014
DUPOUY Lucienne le 17/03/2014
PLECHOT Jean le 27/03/2014
LABISTE Pierrette 18/11/2014

DERNIERES MINUTES.....

- Le titre de Maire Honoraire a été attribué à Christian PALETTE .
- Audrey PEAN qui assurait l'accueil au secrétariat nous quitte au 31 décembre 2014, elle a eu l'opportunité de compléter son temps de travail à la mairie de Castétis. Elle sera remplacée par Anne DIHARCE.
- En lien avec le transfert des compétences vers la CCLO (espaces verts - éclairage public), Dominique LABASTE, notre agent technique sera mis à disposition pour 20% de son temps auprès de la commune de St Boès.
Christian LESCLAUZE, agent technique, n'assurera plus ses fonctions dans notre commune à compter du 01 janvier 2015.
- Les travaux d'aménagement de la traversée du village sont arrêtés, ils reprendront le 12 janvier 2015 pour un achèvement aux environs de la fin février 2015.

Baigts-de-Béarn



Réalisé par la Commune , imprimé par l'imprimerie Moulia.